



ADT - UFA



Monsieur Nicolas SARKOZY
Ministre De l'Intérieur, de la Sécurité
Intérieure et des Libertés locales
75700 PARIS 07 SP

La Tour du Pin, le 10 octobre 2002

Objet : Projet de loi LSI, titre III réglementation des armes et munitions.

Monsieur le Ministre,

Notre association a lu avec attention le pré-projet de loi tendant à renforcer la réglementation sur les armes et les munitions.
Deux points appellent des remarques de notre part :

Article 30, 5ème paragraphe, il est prévu :

Un décret en Conseil d'Etat peut dispenser certaines armes des catégories 5 et 7, en raison de leurs caractéristiques techniques ou de leur destination...

Nous souhaitons que vous puissiez rajouter le terme *historique* après technique.

En effet, de nombreuses armes de systèmes obsolètes et archaïques, souvent fabriquées il y a plus de 100 ans, sont encore classées aujourd'hui dans la catégorie des armes de chasse et de tir. Ces armes non utilisées à la chasse ou au tir, sont uniquement acquises par les collectionneurs en raison de leur intérêt historique. Leur classement actuel oblige l'acquéreur à produire une licence de tir ou permis de chasser alors que telle n'est pas leur destination. La notion *historique* ajoutée au 5ème paragraphe de l'article 30 permettrait de dispenser ces armes anciennes de cette obligation et d'éviter d'encombrement des préfectures avec d'innombrables déclarations inutiles.

Article 30, 6ème paragraphe :

Il est ainsi rédigé : *L'acquisition et la détention des armes des catégories 6 et 8 sont libres. Mais pour qu'il puisse y avoir acquisition (ou vente), il faut qu'ensuite le transport jusqu'au domicile soit prévu. Nous souhaitons donc que la phrase devienne : L'acquisition, le transport avec motif légitime et la détention des armes des catégories 6 et 8 sont libres. Il est bien entendu que le port (différent du transport) demeurerait interdit dans les conditions actuelles.*

Nous avons l'honneur de vous prier d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Vice-Président de l'UFA
Maire d'Eguilles
Vice-Président de la Communauté d'Aix
Robert DAGORNE